





VINONEWS #19

23 novembre 2023





EDITO

Par Marion Saüquere, Directrice de la CAVB

Un 150e anniversaire de Fête des Grands Vins très réussi!

Nous avons débuté le mois de Novembre par l'organisation de nos traditionnelles réunions post-vendanges. Nous vous avons présenté les démarches pour déposer vos déclarations de production et les actualités techniques et juridiques portées par la CAVB. Pour vous accompagner, la CAVB se tient à votre service pour vos démarches dans les prochains jours, semaines et ce jusqu'au 10 décembre (date butoir de dépôt de vos revendications 2023).

L'équipe se renforce temporairement de 3 personnes pour vous accompagner dans le dépôt de vos déclarations et la compréhension du dispositif VCI, que vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser. J'en profite pour vous rappeler l'existence de notre plateforme www.guide-viticulteur.com à votre disposition pour vos différentes formalités administratives.

Nous venons de terminer de fêter la 150e édition de la Fête des Grands vins de Bourgogne! Une année de fréquentation record avec 7000 visiteurs sur deux journées. Un temps fort institutionnel pour la CAVB et ses 52 ODG de Bourgogne qui ont à cœur de représenter les vignerons et les 84 appellations de Bourgogne. Vous avez prouvé une nouvelle fois votre attachement à notre belle manifestation. Celle-ci met en valeur notre histoire, nos traditions, nos appellations! Elle valorise surtout le sens du collectif! De nombreux partenaires institutionnels présents: Préfet de Région BFC, nos Parlementaires bourguignons, Elus de nos collectivités, Administrations (DRDDI, DREETS, INAO, DRAAF, FAM, DDT etc). L'occasion pour nous de rappeler nos valeurs sur l'engagement syndical, nos AOC, les enjeux de transmission, de transitions agro écologique et climatique, les questions relatives à l'emploi et de la place du vin dans notre société. Je tiens tous à vous remercier: donateurs de bouteilles, vignerons présents sur les stands, bénévoles organisateurs!

RÈGLEMENT SUR (RÈGLEMENT DE RÉDUCTION DURABLE DES PESTICIDES): REJETÉ PAR LES EURODÉPUTÉS

Le Parlement européen en séance plénière a rejeté le 22 novembre le projet de règlement législatif « SUR » : les députés européens ont en effet rejeté la proposition de règlement par 299 voix (207 pour, 121 abstentions), après plus d'une heure de vote sur les amendements.

Le projet de texte visait à réduire l'utilisation de produits chimiques phytopharmaceutiques d'au moins 50 % d'ici 2030 et celle des produits jugés les plus dangereux de 65% par rapport à la moyenne 2013-2017. Le règlement prévoyait également <u>l'interdiction de larges zones de traitement</u>, scellant la fin d'exploitation de quantité de parcelles, même en AB (le cuivre étant concerné par l'interdiction).

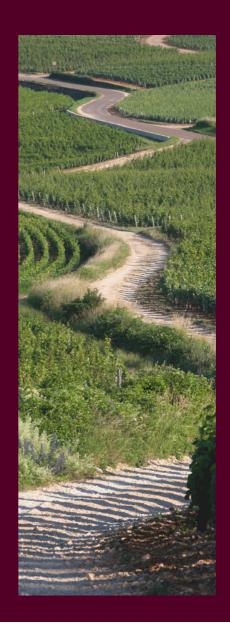
Les députés ont également refusé tout renvoi en commission environnement pour revoir la copie. C'est une très bonne nouvelle pour la profession viticole après la forte mobilisation de nos organisations professionnelles auprès de nos députés ces derniers mois, semaines, jours.

Nous ne pouvons toutefois pas crier victoire sans la position du Conseil, qui se prononcera au niveau technique demain sur une proposition de compromis de la Présidence espagnole.

Il est difficile de savoir à ce stade si lui aussi rejettera la proposition de réforme ou adoptera une position commune. Si le Conseil adopte une position commune, la réforme suivra son cours et le Parlement européen sera amené à se prononcer sur une position en deuxième lecture. Pour qu'une nouvelle proposition législative soit proposée par la Commission, les deux co-législateurs doivent rejeter le texte

CERTIFICATION HVE : LA VERSION 5 DU PLAN DE CONTRÔLE EST EN LIGNE

Le <u>plan de contrôle</u> du niveau 3 de la certification environnementale des exploitations agricoles (HVE) est à nouveau modifié. Une version 5 est publiée par arrêté et mise en ligne. Le plan de contrôle version 4 qui avait été rénové en novembre 2022 pour faire suite à la refonte du référentiel de certification HVE liée aux exigences de la nouvelle PAC 2023-2027 est abrogé. Les plans version 3 du 31 décembre 2016 (option A et option B) restent en vigueur pour les certifications environnementales de niveau trois en cours de validité au 31 décembre 2022.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NOTRE CONFÉDÉRATION NATIONALE (CNAOC) LE 15 NOVEMBRE : JÉRÔME BAUER RÉÉLU PRÉSIDENT AVEC 4 PRIORITÉS

La Confédération Nationale des Vignerons d'Appellations (CNAOC) a tenu son Assemblée générale à Paris le 15 novembre dernier. Nous vous rappelons que la CAVB est membre de cette Confédération.

Jérôme Bauer a été réélu à sa tête pour les 3 ans à venir avec l'engagement de défendre les AOC et ses producteurs. Le Président de la CAVB Thiébault Huber est vice-président de la CNAOC.

Avec les membres de son Conseil d'Administration, il a présenté la feuille de route stratégique de la CNAOC centrée autour de 4 priorités : protéger les Appellations et leur réglementation spécifique, réguler les marchés et la production, protéger le vignoble et la santé des consommateurs et défendre les producteurs. Cette Assemblée générale a aussi été l'occasion de faire le point sur les échéances européennes et notamment les élections de juin 2024.



PUBLICATION DES FERMAGES 2023

Tous les arrêtés préfectoraux relatifs aux prix des vins pour les fermages 2023 visant la récolte 2022 ont été publiés. Retrouvez l'intégralité des arrêtés en vigueur sur le lien ci-contre : je clique

En cas de questions, n'hésitez pas à joindre notre service juridique.

REFORME ETIQUETAGE

La réforme étiquetage des ingrédients et de la valeur nutritionnelle entre bien en vigueur le 8 décembre prochain! Nous avons en revanche obtenu un réel délai d'écoulement des stocks, puisque les vins tranquilles des millésimes 2022 et antérieurs sont exemptés. Concernant le millésime 2023, il sera également exempté sauf cas particuliers où la FA ne serait pas faite au 8/12. Nous vous incitons cependant à appliquer la réforme dès ce millésime! Pour les vins effervescents, tous ceux qui n'auront pas effectué leur prise de mousse au 8/12/2023 seront concernés par la réforme, indépendamment du millésime.

Plus d'informations ici : je clique

OBSERVATOIRE PHYTO

Comme les années précédentes, nous vous sollicitions pour participer à notre observatoire des pratiques phytosanitaires. Commun à l'ensemble des organismes, le but de cet observatoire est de collecter et synthétiser l'ensemble des pratiques culturales du vignoble bourguignon. Tout comme l'année dernière, une synthèse individuelle vous sera envoyée afin de vous situer par rapport à l'échantillon global.

Nous vous invitons à répondre à cette ENQUÊTE et envoyer votre CALENDRIER DE TRAITEMENT (pour le calcul des IFT) : je réponds

Objectif: 600 réponses et calendriers de traitement envoyés pour être représentatif de la Bourgogne!

C'est rapide (3-5 minutes) et confidentiel (résultats anonymes)

Prolongation de l'enquête jusqu'au 15 décembre 2023

RÉSULTATS D'ANALYSES FLAVESCENCE DORÉE

Tous les résultats des prélèvements jaunisses sont maintenant disponibles. Bilan : 47 communes positives à la Flavescence dont 6 en Côte d'Or, 40 en Saône et Loire (dont 3 nouvelles : Bissy sous Uxelles, Bussières et Hurigny) et 1 dans l'Yonne.

FORMATION À LA DÉGUSTATION

Tous les ans, la CAVB, le BIVB et l'UPECB organisent des formations à la dégustation. Ces formations, animées par Jean-Michel DURIVAULT (CQF Dégustation), vous permettent, une fois validées, de participer aux dégustations du contrôle produit (SIQOCERT/UPECB) et de l'Observatoire de la Qualité (BIVB).

Cette formation se déroule sur 4 demijournées dont la dernière demi-journée de test.

Elle est prise en charge à 100% par VIVEA (chefs d'exploitation) et a un coût de 250 euros pour les autres statuts. Les entreprises de moins de 50 salariés qui cotisent chez OCAPIAT pourront, à la suite de la formation, se faire rembourser 45 % des coûts éligibles (les coûts pédagogiques et le salaire dans la limite du SMIC horaire chargé, plafonné à la prise en charge des coûts pédagogiques) ce qui correspond à environ 200 euros.

3 sessions sont proposées tous les ans sur DAVAYE, CHABLIS et BEAUNE

- CHABLIS : 23 et 24 janvier 2024 au BIVB
- DAVAYE : 25 et 26 février 2024 à la Cité des Vins de Mâcon
- BEAUNE: 8 et 9 février 2024 au CITVB

Inscriptions auprès de Foulques BERTHOLET : <u>f.bertholet@cavb.fr</u> ou 06 23 24 46 00

Pour toutes les informations relatives aux financements, vous pouvez contacter

Marie MONIQUE à la Chambre d'Agriculture : <u>marie.monique@cotedor.chambagri.fr</u>
ou 03 80 68 66 00





En préalable au résumé qui suit, il est essentiel de rappeler que compte-tenu du nombre très important de ceps de jaunisses, tous les pieds extériorisant des symptômes ne peuvent être analysés et les prélèvements se font par échantillonnage. Cette année ce sont près de 3800 analyses qui ont été effectuées (soit 900 de plus que l'année dernière). Dans ces conditions, l'absence de Flavescence dans les résultats ne garantit pas l'absence totale de FD sur la commune.

Les grandes tendances pour 2023 :

A/2023 a de nouveau été une année de très forte expression des symptômes de jaunisses, notamment de Bois Noir sur Chardonnay.

B/Au niveau de la Flavescence dorée, les principales informations à retenir :

 Côte d'Or: pas d'extension notable de la maladie. Des cas de FD ont été détectés sur les secteurs déjà concernés de Premeaux-Prissey, Gilly les Cîteaux, Aloxe-Corton et Villars-Fontaine ainsi que Chassagne et Corpeau

• Saône et Loire :

-Sud Saône et Loire : dans ce secteur très fortement touché par la Flavescence arrachages de parcelles en 2022, la maladie est encore très présente sous forme de pieds dispersés mais aussi de petits foyers et continue de s'étendre vers le Nord. Une parcelle devra être arrachée.

-*Mâconnais*: le taux de prélèvements au regard des ceps symptomatiques reste faible. Aucun foyer majeur n'a été identifié mais des cas de FD disséminés. Attention toutefois, au niveau de présence du Bois Noir particulièrement élevés, la Flavescence, si elle est présente se trouve d'autant plus diluée.

-*Côte Chalonnaise* : 3 cas isolés sur St Boil, Mercurey et Rully

• Yonne : le foyer détecté en 2022 sur Maligny s'est étendu sur le côteau touché l'an dernier mais aucun autre cas de FD n'a été décelé (sur les ceps analysés) sur les autres secteurs de Maligny ni dans d'autres communes de l'Yonne

Pour la suite:

-Les viticulteurs exploitant des parcelles concernées par la FD recevront un courrier du SRAl rappelant l'obligation d'arrachage avant le 31 mars 2024.

-Les échanges s'engageront prochainement avec la profession pour établir le plan de lutte 2024.

Le bilan est le suivant : 47 communes sont positives à la Flavescence dont 6 en Côte d'Or, 40 en Saône et Loire et 1 dans l'Yonne. Les échanges s'engageront prochainement avec la profession pour établir le plan de lutte 2024. Nous souhaitons remercier tous les participants aux prospections pour leur investissement dans cette lutte.

DÉPÔT DE DÉCLARATIONS DE RÉCOLTE: LA CAVB VOUS ACCOMPAGNE!

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 10 décembre pour déposer et valider votre Déclaration de Récolte et votre Déclaration de Revendication 2023 sur le site www.innov-bourgogne.fr

N'attendez pas la dernière heure pour les déposer : vous risquez un engorgement des sites déclaratifs.

L'équipe de la CAVB est là pour vous assister jusqu'au vendredi 8 décembre à 17h , il n'y aura pas de permanences le weekend.

Lignes téléphoniques CAVB pour vous accompagner :

07-50-18-22-56

06-27-45-55-49

06-40-66-95-81

06-11-98-50-35

03-80-25-00-26

03-80-25-00-25

Retrouvez les tutoriels ici : je clique

Conditions de Productions 2023

La CAVB assure également des permanences dans le vignoble pendant toute la période DR/DREV pour vous guider lors de l'enregistrement en ligne de vos déclarations de production sur les sites douane.gouv.fr et innov-bourgogne.fr

Pour vous éviter une attente sur place, les permanences sont assurées SUR RENDEZ-VOUS.

Prenez rendez-vous auprès de :

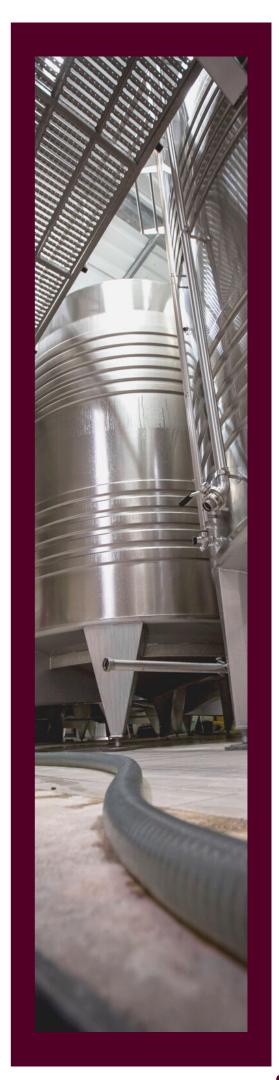
a.lemos@cavb.fr 03.80.25.00.25 / 07.50.18.22.56

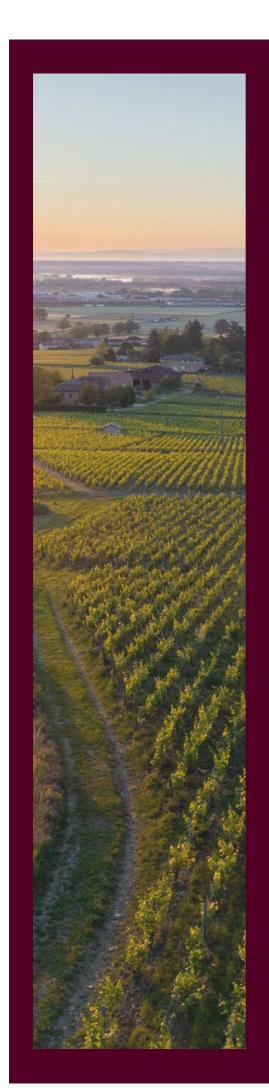
m.deher@cavb.fr 03.80.25.00.26 / 06.40.66.95.81

v.lacharme@cavb.fr 06.79.25.76.11

Pour rappel, nous vous informons que Véronique Lacharme assure une permanence à Mâcon tous les jeudis.







MACON

BIVB - CITE DES VINS 520 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 71000 Macon (ACCES A L'ARRIERE DU BÂTIMENT)

| Mardi 21 novembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
|-----------------------|--------------------------|
| Mercredi 22 novembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Jeudi 23 novembre | 9h00-12h30 / 14h00-17h30 |
| Vendredi 24 novembre | 9h00-12h30 / 13h30-16h30 |
| Lundi 27 novembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Mardi 28 novembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Mercredi 29 novembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Jeudi 30 novembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Vendredi 1er décembre | 9h00-12h30 / 13h30-16h30 |
| Lundi 4 décembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Mardi 5 décembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Mercredi 6 décembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Jeudi 7 décembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Vendredi 8 décembre | 9h00-12h30 / 13h30-16h30 |

Centre Côte d'Or

CAVB 132 Route de Dijon 21200 Regune

| | 21200 Beaune |
|-----------------------|--------------------------|
| Mardi 21 novembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Mercredi 22 novembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Jeudi 23 novembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Vendredi 24 novembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Lundi 27 novembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Mardi 28 novembre | 9h00-19h30 / 13h30-17h00 |
| Mercredi 29 novembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Jeudi 30 novembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Vendredi 1er décembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Lundi 4 décembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Mardi 5 décembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Mercredi 6 décembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Jeudi 7 décembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |
| Vendredi 8 décembre | 9h00-12h30 / 13h30-17h00 |

Nord Côte d'Or Hautes-Côtes de Nuits

Syndicat de Nuits-St-Georges, Rue Charles Arnould, 21700 Nuits-St-Georges

Mardi 28 novembre : 9h-12h30 / 13h30-17h

AIDE À L'INVESTISSEMENT FRANCEAGRIMER - APPEL À PROJET 2024

Des réunions d'informations organisées par la CAVB et FranceAgriMer sur ce nouvel appel à projet 2024 sont programmées aux dates et lieux suivants :

- Mardi 12 décembre au BIVB à Chablis à 10h (rue Chichée)
- Jeudi 14 décembre à la CAVB à Beaune à 9h30 (132 route de Dijon)
- Jeudi 14 décembre au BIVB à Mâcon à 15h (520 avenue Delattre de Tassigny)

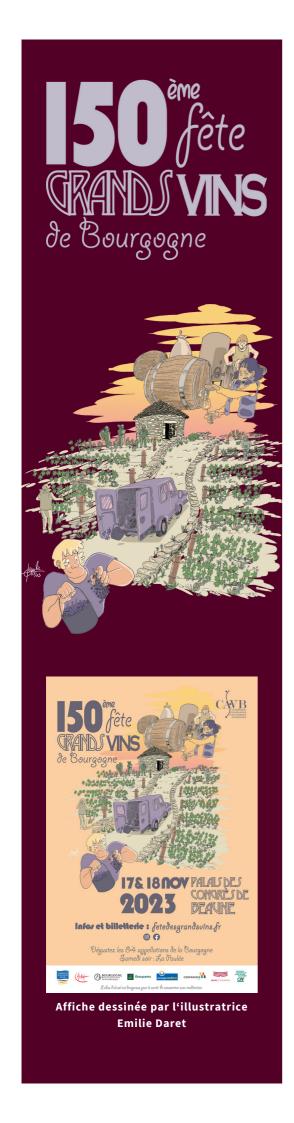
Pour rappel, cette aide permet aux entreprises de moderniser leurs capacités de traitement, leurs outils de vinification et de maîtrise de la qualité (cuves, climatisation, étiqueteuse, économie d'eau, espace dégustation...).

L'appel à projet sera ouvert mi-décembre 2023 pour une clôture le 9 février 2024 à midi. Le téléservice est également opérationnel pour recevoir les demandes de paiement relevant des appels à projets précédents (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022). Pour les nouveaux demandeurs, inscription préalable sur le portail de FranceAgriMer obligatoire.

Retrouvez plus d'informations sur le lien suivant : <u>Aide à</u> <u>l'investissement - FAM - Appel à projet 2024</u>

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à joindre directement FranceAgriMer aux coordonnées suivantes : 03.80.39.31.85 – INVOCM.BFC@franceagrimer.fr





CLAP DE FIN SUR CETTE BELLE ÉDITION DE LA 150E FÊTE DES GRANDS VINS!

Un bilan record sur les entrées par rapport aux années précédentes, 7000 billets scannés!

De nombreux élus, parlementaires et invités nous ont fait l'honneur d'être présents au parcours inaugural et déjeuner officiel introduit par notre Président Thiebault Huber.

Un grand merci de la part de toute l'équipe de la CAVB aux partenaires, sponsors, bénévoles, vignerons pour leurs dons de bouteilles et aide précieuse; sans oublier les viticulteurs membre de la Commission organisatrice de cet évènement annuel, sans qui cette édition n'aurait pu se faire!

2ème édition de notre Paulée qui clôture l'évènement le samedi soir. Animations assurées par une troupe bourguignonne traditionnelle et un duo rock qui a permis à tous les convives de terminer la soirée sur la piste de danse. On se retrouve l'année prochaine!













VITA BOURGOGNE S'ASSOCIE AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE VARENNES-LE-GRAND

Dans le cadre du développement et de l'évolution de nos projets, VITA Bourgogne se mobilise et soutient les initiatives pour améliorer les chances de réinsertion des personnes condamnées. Fonder une société inclusive est l'objectif de nombreux professionnels de l'éducation et de l'emploi, afin de garantir à chaque personne une place pleine et entière dans la société. C'est pourquoi l'administration pénitentiaire contribue depuis plusieurs années aux vendanges en proposant aux personnes détenues hébergées dans les régions viticoles de travailler dans les vignes.

A cette occasion, l'équipe VITA s'est rendue à la réunion d'informations et d'échanges qui avait lieu ce 22 novembre au centre pénitentiaire. Si vous souhaitez en savoir plus n'hésitez pas à contacter notre service VITA Bourgogne: contact@vitabourgogne.com





AGENDA

29/11 : Comité de pilotage Vita Bourgogne

1/12: Mission Matériel Végétal

5/12: Conseil d'administration BIVB

6/12 : Assemblée générale GRAPVI

7/12: Conseil d'Administration CAVB

12/12 et 14/12 : réunion vignobles aides investissement FAM et actualités CAVB

19/12 : Conseil d'administration CNAOC

21/12 : Comité stratégique SIQOCERT

RETROUVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX











